





INTERSYNDICALE

GREVE DU 17 MARS 2022

**Compte rendu commun de la rencontre avec le Haut-Commissaire,**

 Sur la problématique de l’ITR, la réponse du Haut-commissaire était la suivante, tout d’abord, il nous assuré que les prochaines réunions auraient bien lieu fin mai ou début juin ainsi que septembre.

La réunion de mai devrait fixer un cadre national sur les discussions et les travaux concernant l’ITR.

De cette feuille de route va découler des groupes de travail initiés par le Haut-Commissaire et auxquels les organisations syndicales seront associées.

Dans cette problématique, il distingue deux points essentiels à retenir :

Sur le premier point, à l’occasion de la réforme des retraites, il y a un consensus sur la proposition de cotiser sur la majoration TOM comme alternative à la disparition de l’ITR,

et en second point essentiel, il s’agit de traiter la situation des générations intermédiaires et d’assurer une transition entre les deux systèmes.

Par ailleurs, ce comité sera aussi l’occasion d’étendre la mesure de la cotisation de la majoration TOM à tous les outremers dans un souci d’équité car aujourd’hui l’ITR concerne six territoires.

L’autre paramètre sera l’observation des prix et de la cherté de la vie dans chaque collectivité respective.

 Il y aura donc forcément des ajustements.

Quant au gel de l’ITR, effectivement, il a reprécisé ce que le comité avait préconisé le 15 mars 2022 pour le moment, le gel n’est pas à l’ordre du jour.

Par contre concernant le gel du point d’indice, le Haut-commissaire a bien précisé que ce sera effectif en juillet prochain, néanmoins nous ne connaissons pas le curseur de la réévaluation.

Concernant la CST, nous lui avons demandé d’intervenir auprès du président et de l’exécutif polynésien afin que les cotisations des fonctionnaires qui représentent environ 40% du total de la CST fassent l’objet d’une transparence dans leur utilisation.

Il a bien indiqué que ces éléments relèvent de la compétence du Pays et de son autonomie, néanmoins, il pourra en toucher un mot de façon informelle.

Sur la taxe sociale, il s’agit de politique relevant de l’exécutif local.

Nous lui avons exposé que nous demandons à bénéficier de la dernière mesure de solidarité nationale annoncée par le premier ministre. Cette solidarité permettrait de soutenir notre système social et d’éviter la mise en place de cette taxe.

Il a juste rappelé la participation financière de l’Etat au travers des salaires et de la commande publique.

**Compte rendu commun de la rencontre avec le Vice Président et les ministres de l’Economie, du Travail et de l’Education**

Tout d’abord, nous avons rappelé que c’était le Président du gouvernement que nous souhaitions rencontrer avec le respect dû aux personnes qui étaient présentes. Car seul le Président peut décider, par ailleurs nous avons rappelé qu’une réunion avait eu lieu mardi 15 mars avec le Ministre de l’Economie, que les aspects techniques avaient été évoqués durant deux heures sans aucune avancée par rapport à nos revendications notamment sur la taxe sociale.

Nous avons rappelé que notre analyse et celle du patronat laisse entrevoir un effet inflationniste et destructeur d’emplois de cette nouvelle taxe sociale dans un environnement international dégradé avec une inflation importante liée à la crise Covid et à la guerre en Ukraine. Il faut absolument éviter toute pression fiscale supplémentaire qui engendrerait une récession économique.

A la demande du vice-président, nous lui avons exposé les alternatives qui nous semblent les plus pertinentes, tout d’abord il faut adapter la ponction fiscale en fonction des besoins réels en transformant la taxe sociale qui se cumule au fur et à mesure des transactions économiques en une TVA déductible qui pourrait représenter un apport de 4 à 5 milliards de francs au financement de la Solidarité.

Nous lui avons aussi indiqué que suite aux annonces du Premier Ministre, il serait intéressant que la Polynésie puisse bénéficier de la solidarité nationale en ces temps troublés et difficiles.

Nous rappelons aussi nos propositions :

- 1 l’évaluation réelle des besoins de financement 2022 de la PSG

- 2 l’annulation de cette taxe dite TVA sociale ou l’ajournement de son entrée en vigueur ou une TVA déductible à hauteur des besoins de financement de 2022

- 3 la modulation du taux de ponction en fonction des besoins réels (clause de révision), en cas de nécessité impérieuse de la maintenir ou à défaut d’une subvention de l’Etat au titre de la solidarité nationale

CST 2021 Salariés 128 milliards , Non salariés 2,4 milliards, Fonctionnaires d’Etat 5 milliards, preuve que les fonctionnaires d’Etat participent bien au financement de la solidarité.

L’augmentation de la CST en 2022 devrait rapporter un peu plus de 2 milliards au financement de la Solidarité, encore une fois payée principalement par les salariés.

Nous avons à nouveau rappelé le principe d’équité ( à revenu égal, contribution égale) face à l’impôt par un taux harmonisé pour les salariés et les non-salariés, point sur lequel le gouvernement serait d’accord.

En conclusion :

Nous déplorons l’absence d’un climat de confiance durant cette rencontre.

Et le communiqué de la Présidence qui a omis de reprendre l’ensemble des propositions discutées le 15 et répétées le 17 mars 2022.

Nous attendons maintenant confirmation de la réunion promise après le Conseil des Ministres extraordinaire qui devait se tenir le 17 mars 2022, et qui aurait été repoussé au lundi 21 mars sans information, sans explication.